

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER,  
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

**Arrêté du 25 novembre 2011 portant modification  
de la composition du Conseil national des opérations funéraires**

NOR : COTB1134179A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1241-1 et R. 1241-1 à R. 1241-3 ;  
Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 portant nomination au Conseil national des opérations funéraires,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 25 janvier 2011 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires, au titre des représentants des administrations :

1. Sur proposition du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration :  
M. Louis-Xavier THIRODE, en qualité de membre titulaire, en remplacement de M. Bertrand GAUME.
2. Sur proposition du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie :  
M. Gilles DUMONT, en qualité de membre suppléant, en remplacement de M. Pierre CHAMBU.

Article 2

Le mandat de M. THIRODE et de M. DUMONT prend fin le 24 janvier 2015.

Article 3

Le directeur général des collectivités locales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 novembre 2011.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général des collectivités locales,*  
É. JALON